Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260701-26_07_01_03-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET

## Séance du 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er juillet à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

| | |
|---|---|
| MEMBRES EN EXERCICE : | 19 |
| MEMBRES PRESENTS : | 16 |
| MEMBRES VOTANTS : | 17 |

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, O. BELHADE, Y. PICARD, L. LEMARCHAND, Q. VIVIER, H. LE PICHON, T. ANFRAY, A. ANGER, A. DESNÉ, A. DEVARIEUX, S. DOREL, G. GUINARD, F. LACOLLEY, H. LE BITTER, E. LIARD, L. LOYER, M-B. TIREAU, A. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : J. ABGRALL a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
Secrétaire de séance : H. LE PICHON
Date de convocation : 23 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026
Date de publication :6 juillet 2026

**N°26-07-01/03**

Rapporteur Monsieur le Maire

## LOCATION / LOCAL 9 RUE DE LA GRANGE / CONVENTION DE JOUISSANCE PRÉCAIRE / MODIFICATION DU LOYER / DÉLIBÉRATION

Quentin Vivier et Hélène Le Pichon quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Par délibération du 13 janvier 2021, le Conseil Municipal avait validé l'autorisation de jouissance précaire au local du 9 rue de la Grange pour une activité à vocation économique.

Par délibération du 5 mars 2025, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de jouissance précaire pour le local du 9 rue de la Grange et accepter le prix du loyer à 448 € mensuel hors charge pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 15 mars 2025.

Après une nouvelle étude et absence de locataire, il est proposé de baisser le loyer à un montant de 350 € hors charges avec possibilité de sous-location.

Après délibération, le Conseil Municipal, 17 voix pour :

- Décide de modifier le prix du loyer à 350 € hors charges avec possibilité de sous-location.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

La secrétaire de séance
Hélène LE PICHON

Le Maire
Yann HUAUMÉ

MAIRIE de SAINT-SULPICE-LA-FORÊT (Ille-et-Vilaine)